

Suite à l'ordonnance du 26/09/2014 portant sur l'accessibilité des Etablissements recevant du public (loi 20005-102 du 11/02/2009), obligation est faite aux collectivités d'élaborer un **Agenda d'Accessibilité Programmé (AAP)**, comportant une analyse des actions nécessaires à mettre en œuvre pour les bâtiments communaux concernant l'accessibilité du public. Cet Agenda a été remis au Préfet avant le 27 septembre 2015.

Les délais courts entre l'application des textes nouveaux et les exigences de l'Etat n'ont pas facilité le travail des petites communes. Nous avons élaboré un cahier des charges en commun avec les communes de Nespouls, Estival, Noailles et Jugeals-Nazareth. Cela nous a permis de lancer un appel d'offres pour désigner un bureau d'études spécialisé et élaborer l'Agenda d'Accessibilité Programmé. Avec cette mutualisation nous avons tenu les délais et réduit les coûts d'études.

Lors du Conseil Municipal du 11 septembre 2015, Monsieur le Maire a présenté le résultat de l'étude d'accessibilité et les estimations des montants des travaux nécessaires pour respecter les normes en vigueur en termes d'accessibilité pour le Public.

Conformément aux textes la réalisation des travaux débutera en 2015 et s'étalera jusqu'en 2017.

- En 2015 la salle Roger Verdier sera traitée ; le montant des travaux d'accessibilité est estimé à 3510 € HT. Cela sera l'occasion de changer les huisseries de la porte d'entrée.
- 2016 verra les travaux se réaliser conformément à l'AAP pour la Mairie, l'espace culturel, l'école, la cantine, la chapelle et l'église. Le montant des travaux est estimé à 22 410 € HT.
- 2017 traitera le bâtiment de la salle polyvalente. La partie Haute sera englobée dans la reconstruction de la salle Jean Moulin. La partie basse fera l'objet d'aménagement au niveau des salles/vestiaires et de l'accessibilité extérieure pour un montant de travaux estimé à 26000 € HT. L'ensemble de ces travaux seront subventionnés par l'Etat et seront imputés dans le budget investissement permettant de récupérer 16,404 % de la TVA avec un décalage de deux ans.

Ainsi, une fois le programme réalisé, notre Commune aura mis en conformité ses dix bâtiments recevant du Public, ce qui permettra d'améliorer les déplacements des citoyens au quotidien.

## #accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Philippe TILLET  
1er Adjoint  
Conseiller Communautaire

## Bonne retraite Nicole !

Notre cantinière commence une nouvelle vie et le service continue... Depuis 20 ans à la cantine, les enfants avaient leurs repas préparés et servis par « leur Nicole ». Elle savait prendre soin de chacun d'eux : sachant aussi bien les reconforter de leurs petits bobos quotidiens que leur faire prendre des forces pour être en forme à l'école durant l'après-midi. Elle leur a appris à goûter à tout en flattant leur palais et en les convaincant que l'appétit vient en mangeant ! Beaucoup d'enfants gardent en tête les délicieux repas de Noël, la découverte de certains aliments lors des semaines du goût. Nicole prend sa retraite à compter du 1er novembre, après 30 ans de bons et loyaux services. Elle est remplacée à la cantine par Babette qui travaille en binôme avec Nicole depuis octobre, et qui assurera également le périscolaire et la garderie. Merci à Nicole pour l'ensemble de sa carrière et l'intérêt porté à notre commune. La vérité qui sort de la bouche des enfants nous montre l'importance de la considération réciproque partagée pendant toutes ces années.

**BONNE RETRAITE NICOLE !**

Emmanuel MAZAUDOUX  
Adjoint des Affaires Scolaires

Dans le cadre de l'entretien du cimetière et conformément à l'avis de constat d'abandon de concessions affiché au cimetière et à la Mairie de JUGEALS-NAZARETH le 15 octobre 2015, Mr le Maire va procéder au constat d'abandon des concessions qui ont cessé d'être entretenues et se trouvent dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du code général des collectivités territoriales. Ce constat s'exercera le **lundi 16 novembre 2015 à 15 h** au cimetière communal de JUGEALS-NAZARETH. Les ayants droits, les descendants ou successeurs des concessionnaires des sépultures en état d'abandon, sont invités à assister au dit constat où à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

## Périscolaire. Notre intérêt prioritaire : les enfants.

### 1 La fréquentation : septembre et octobre 2015

	Septembre	Octobre	Moyenne 1ère période	Nombre enfants scolarisés
<b>Groupe 1<sup>1</sup></b>	15	15	<b>15</b>	<b>19</b>
<b>Groupe 2<sup>2</sup></b>	15	16	<b>15</b>	<b>20</b>
<b>Groupe 3<sup>3</sup></b>	21	21	<b>21</b>	<b>33</b>
<b>Groupe 4<sup>4</sup></b>	25	24	<b>24</b>	<b>32</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>75</b>	<b>76</b>	<b>75</b>	<b>104</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>72%</b>	<b>73%</b>	<b>72%</b>	

- 1 Groupe 1 Petite et Moyenne sections
- 2 Groupe 2 Grande section
- 3 Groupe 3 CP et CE1
- 4 Groupe 4 CE2, CM1 et CM2

### 2. La formation :

L'engagement municipal est et restera de proposer aux enfants bien plus que de la garderie. L'ensemble du personnel municipal, convaincu et volontaire, suit durant les vacances scolaires des formations adaptées. Cela leur permet de dispenser des activités diversifiées aux enfants et d'éventuellement les initier à de nouvelles pratiques. Voici quelques formations suivies : Arts Plastiques, Théâtre, Eveil à la musique. Néanmoins notre personnel peut se retrouver avec un nombre important d'enfants (comme vous pouvez le voir sur le tableau ci-dessus) et ne pas pouvoir mener l'activité prévue avec les enfants. Par ailleurs pour éviter ce cas de figure avec les intervenants les groupes, dès que cela est envisageable, sont divisés en 2 pour éviter à l'intervenant d'avoir plus de 10 à 12 enfants en même temps. Notre personnel municipal fait son maximum pour pouvoir proposer aux enfants plus qu'un simple encadrement. Néanmoins le fait que ce soit la fin de la journée favorise plus l'excitation des enfants (plus fatigués donc plus dissipés ce qui est normal) que le calme, ils préfèrent à ce moment-là être dehors pour se défouler. Voilà pourquoi ce choix peut être occasionnellement fait.

### 3. La qualité et l'envie : facteurs au service des temps périscolaires :

Nous essayons de densifier le périscolaire avec la venue d'intervenants. La musique est offerte tout au long de l'année à l'ensemble de nos enfants en composant des sous-groupes afin de favoriser la qualité et, l'intérêt de la prestation. De plus un intervenant viendra à partir de la rentrée des vacances de Toussaint une fois par semaine tout au long de l'année, proposer différentes activités adaptées selon les âges des enfants et cela par cycle de petites vacances à petites vacances. Pour se faire nous consacrons un budget et du temps afin de pouvoir trouver les personnes adaptées qui peuvent faire découvrir à nos enfants de nouvelles disciplines. Effectivement, nous ne pouvons pas proposer ces activités-là à tous les groupes toutes les semaines toute l'année. Nous nous attachons à permettre, selon les activités et les enfants concernés, à chaque enfant quelque soit son âge et sa classe d'avoir au moins une fois un cycle dispensé par chaque intervenant recruté. Merci de votre participation à ces activités car, comme vous le savez, leur réussite passe par notre collaboration.

Emmanuel MAZAUDOUX  
Adjoint des Affaires Scolaires